



CANADIAN
LAWYERS
INSURANCE
ASSOCIATION

ASSOCIATION
D'ASSURANCE
DES JURISTES
CANADIENS



C B E L A
THE CANADIAN
BAR EXCESS
LIABILITY
ASSOCIATION

ASSOCIATION
D'ASSURANCE
RÉSPONSABILITÉ
EXCÉDENTAIRE
DU BARREAU

CANADIEN



A A R E B C

Éditrice: Karen L. Dyck,
coordonnatrice du programme
de prévention des pertes

c/o 250 rue Yonge Street
Bureau/Suite 2900
Toronto, Ontario
M5B 2L7
karen.l.dyck@gmail.com

BULLETIN SUR LA PRÉVENTION DES PERTES

LIVRAISON NO. 60

HIVER 2014

Pour obtenir des conseils de prévention des pertes actuelles et régulièrement mises à jour et des liens, consultez eBytes. Abonnez-vous par e-mail, flux RSS ou visitez notre site Web souvent: www.clia.ca

■ Bulletin # 221

Les défis face à des plaideurs sans avocat

La présence croissante des plaideurs sans avocat est une réalité dans la majorité des tribunaux à travers le pays. Selon certaines estimations, plus de 50% des plaideurs dans les tribunaux Canadiens à tous les niveaux se représentent eux-mêmes.

Dr. Julie Macfarlane, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Windsor, a documenté les motivations et les expériences des plaideurs sans avocat. Elle note qu'ils sont souvent frustrés par le processus, n'ont pas les moyens de retenir ou continuer de retenir les services d'un avocat, sont déconcertés par les règles et les procédures, travaillent fort pour faire valoir leurs droits et sont fatigués du comportement irrespectueux des individus au sein du système judiciaire.

Le rapport final faisant suite à la recherche de Dr. Macfarlane révèle un aperçu du processus du litige tel qu'expérimenté souvent par le plaideur non représenté. Bien que les tribunaux affirment que l'équité doit être le parangon dans les négociations avec les plaideurs sans avocat, ces derniers se retrouvent déçus plus souvent qu'autrement de la réponse du système judiciaire face à leur présence dans les tribunaux. Leurs points de vue est qu'il n'y a aucune équité dans un système qui appert, selon eux, favoriser ceux qui ont le plus de relations et le plus de ressources.

La plupart du temps, l'afflux de plaideurs sans avocat dans les tribunaux et autres procédures judiciaires est décrit comme représentant un défi ou un fardeau pour la profession.

Dans la décision du juge Rooke, Meads v. Meads (2012 ABQB 571) qui a fait beaucoup de bruit, la Cour explique en détail les questions soulevées par les plaideurs sans avocat décrits comme étant des « Organized Pseudolegal Commercial Argument ['OPCA'] litigants », soit des plaideurs intéressés davantage à perturber le processus judiciaire qu'à y participer. Quoique très peu de plaideurs sans avocat accomplissent des situations extrêmes comme on l'a vu dans Meads, Dr. Julie Macfarlane notait que :

[traduction] « Ma crainte est que la décision soigneusement documentée du juge Rooke soit utilisée pour regrouper les 'OPCA' avec le nombre élevé de plaideurs sans avocat communs, accablés et ayant de la difficulté à se retrouver dans le système. »

Le défi pour les avocats

Bien que l'expérience de se représenter soi-même représente un défi pour le plaideur sans avocat, elle représente également un défi à l'avocat adverse. Comme la juge en chef Beverley McLachlin le notait dans son discours en 2007 :

« La personne qui se présente devant la justice sans avocat n'est pas la seule à subir un préjudice. En effet, cela peut avoir pour effet d'accroître considérablement la difficulté de la tâche de l'avocat de l'autre partie et d'augmenter ainsi les coûts pour son propre client. De telles

situations sont sources de stress et d'épuisement professionnel pour les juges, ce qui n'est pas sans intensifier les pressions sur le système de justice. Et ainsi de suite. »

Pour les avocats, se retrouver face à un plaideur non représenté rend la tâche plus difficile de plusieurs façons. Des efforts supplémentaires sont requis dans les communications avec celui-ci, ainsi que dans la façon de gérer les attentes de son propre client et les coûts.

Se soucier des moindres détails devient indispensable car le plaideur sans avocat crée des risques supplémentaires pour l'avocat adverse. Non seulement les plaideurs non représentés sont-ils plus susceptibles de vous rapporter au Barreau, il y a aussi de fortes chances qu'ils déposeront une plainte contre vous pour faute professionnelle.

Problèmes de communications

Les communications avec un plaideur sans avocat peuvent être chargées de difficultés. Il est indispensable que vos communications avec ceux-ci soient respectueuses, courtoises et d'un ton professionnel, peu importe le ton de communication reçu ou que vous vous sentiez exacerbé.

Il est préférable d'aviser le plaideur sans avocat que vous communiquerez par écrit seulement, et assurez-vous de procéder ainsi dans toute la mesure du possible. Que vous utilisiez le courriel ou la poste, assurez-vous de conserver un registre de toutes vos communications avec le plaideur non représenté.

Rédigez toutes vos communications écrites avec le plaideur sans avocat à l'aide d'un langage clair et simple, écrit avec un niveau de lecture approprié pour celui-ci. N'utilisez pas de termes en latin ou de jargon juridique qui peuvent déconcerter.

Dans vos communications écrites avec les plaideurs sans avocat :

- Encouragez-les à obtenir des conseils juridiques;
- Précisez que vous ne protégez pas leurs intérêts et que vous représentez seulement les intérêts de votre client (vous pouvez répéter ceci dans chaque communication); et
- Envisagez de fournir de l'information concernant les services juridiques pro bono, les services juridiques à coûts réduits, les fournisseurs de formation juridique publics et l'aide juridique, ainsi que de l'information concernant les services de références aux avocats et leurs numéros de téléphone.

Si vous devez absolument communiquer en personne avec un plaideur sans avocat, il serait préférable que vous soyez accompagné d'un témoin et que vous confirmiez plus tard par écrit les points essentiels de la discussion.

Dans certains cas, le plaideur sans avocat peut aussi souffrir de troubles mentaux. Si ceux-ci sont évidents, vous devrez faire preuve de prudence supplémentaire dans la préparation et la documentation de vos communications avec ce plaideur.

Défis relatifs à la procédure

Un autre défi important pour l'avocat adverse est que le plaideur non représenté ne soit pas familier avec ou ignore même les procédures liées aux litiges et omette ainsi de prendre les mesures nécessaires au moment opportun.

Lorsque vous vous retrouvez devant un plaideur sans avocat, il est préférable d'insister que toutes les parties, incluant votre client, respectent les Règles de procédure. Vous pourriez également aller de l'avant dans le processus comme la communication de documents et la divulgation d'éléments de la preuve pour ainsi être en mesure de décrire exactement au plaideur sans avocat ce qu'il est tenu de communiquer selon les règles, et à quel moment. Bien que ce ne soit pas votre rôle d'éduquer le plaideur sans avocat au sujet des procédures judiciaires, il peut être à l'avantage de votre client de fournir cette information dans le but de faire avancer le dossier.

Partout au pays, on trouve de nombreuses ressources utiles que vous pouvez recommander aux plaideurs sans avocat. Les sites web des tribunaux offrent souvent des FAQs, glossaires de termes juridiques et ressources spécifiques destinées aux plaideurs sans avocat. Dans certaines salles d'audience, l'avocat de service peut être en mesure de fournir son appui et son aide au plaideur sans avocat. Les tribunaux administratifs ont souvent des paquets d'information préparés à l'avance pouvant aider ces derniers. Chaque province détient au moins un programme de services publics d'éducation et d'information juridiques (SPEIJ). Ces organisations offrent généralement de l'information facile à comprendre ainsi que d'autres ressources qui pourraient être utiles aux plaideurs sans avocat.

Les bibliothèques sont une autre ressource à recommander aux plaideurs sans avocat, soit les bibliothèques publiques, celles des facultés de droit ou celles des tribunaux. Les bibliothécaires peuvent aussi être d'excellentes ressources aux plaideurs sans avocat cherchant de l'information juridique dans un langage clair et simple.

Défis relatifs aux clients

Vous devez porter une attention particulière à votre client durant le processus. Votre position d'avocat adverse d'un plaideur non représenté engendre nécessairement des coûts plus élevés car des démarches supplémentaires sont souvent nécessaires pour gérer le dossier.

Avisez votre client que vous aurez une énorme charge de travail – vous allez préparer des documents et des ordonnances qui seraient normalement le travail de l'avocat adverse. Vous désirez peut-être inclure une clause à ce sujet dans votre lettre-mandat.

Des communications fréquentes avec votre client pour lui rappeler que ces mesures sont nécessaires dans la poursuite de ses intérêts peuvent être favorables à votre relation avocat-client.

Défis personnels

Finalement, n'oubliez pas de porter attention à vos propres répliques au plaideur sans avocat. Il est facile de devenir frustré par le travail supplémentaire requis pour gérer un dossier contre un plaideur non représenté. Ne laissez pas votre stress ou l'exaspération influencer votre jugement ou compromettre votre conduite auprès du plaideur sans avocat ou de votre client. Trouvez un moyen de libérer votre frustration à l'aide d'une activité physique ou de séances de compte rendu avec un collègue.

Bien qu'il faille y consacrer plus de temps qu'envers un dossier habituel, rappelez-vous qu'un jour cette affaire prendra fin et que vous pourrez alors fermer votre dossier et passer à autre chose. D'ici là, prenez toutes les précautions nécessaires dans tout ce que vous entreprenez dans ce dossier.

Autres ressources utiles au sujet des plaideurs non représentés :

- Pour plus d'information sur les plaideurs sans avocat au Canada, consultez le travail de recherche de Dr. Julie Macfarlane à : <http://representingyourselfcanada.com/>
- Vous trouverez une liste des organismes offrant des programmes de SPEIJ au Canada au : <http://www.acjnet.org/help/orgcanada.aspx>
- Un outil pratique à fournir au plaideur sans avocat est Coping with the Courtroom : Essential Tips and Information for Self-Represented Litigants : <https://representingyourselfcanada.files.wordpress.com/2014/03/nsrpl-coping-with-the-courtroom-2014-06.pdf>

■ Bulletin # 222

Examinez vos clients et vos affaires

L'une des façons les plus efficaces d'éviter une réclamation pour faute professionnelle est d'évaluer avec soin le client éventuel avant d'accepter un cas.

POSEZ-VOUS D'ABORD CES QUESTIONS :

- Avez-vous un conflit d'intérêt potentiel?
- Avez-vous l'expertise nécessaire pour vous occuper de ce cas?
- L'affaire en vaut-elle la peine? Avez-vous les moyens de prendre cette affaire? Le client est-il en mesure de payer?
- Votre charge de travail courante vous permet-elle de vous occuper de ce cas?
- Pouvez-vous vous conformer aux dates limites imminentes?
- Cette affaire peut-elle créer une jurisprudence pouvant nuire à vos clients actuels?

Les réclamations pour faute professionnelle découlent souvent d'un conflit de personnalité entre le client et son avocat, ou d'un client trop exigeant ou trop émotionnel. Vous devriez vous fier plus à votre intuition qu'à votre logique dans cette phase d'examen. Reconnaissez les types de personnalités que vous ne pouvez supporter et évitez-les. Mettez au point et utilisez des critères pour évaluer les clients et les cas.

LES MISES EN GARDE INCLUENT :

- Une affaire qui a été refusée par un autre avocat
- Un client qui change souvent d'avocat ou change au beau milieu d'une affaire
- Un client ayant des antécédents de maintes poursuites en justice – vous pourriez être le prochain
- Un client préoccupé seulement par le « principe de l'affaire »
- Un client malhonnête
- Un client magasinant les honoraires et se souciant seulement du prix à payer
- Un client désirant faire lui-même une grande partie du travail afin d'économiser
- Un client qui « connaît la loi » et désire diriger l'affaire
- Un client qui ne tiendra pas compte de vos conseils
- Une conviction profonde de ne pas accepter l'affaire

Arrêtez...avant d'accepter une affaire, rappelez-vous que chaque client peut déposer une réclamation pour faute professionnelle contre vous. Dans le doute, refusez l'affaire. En fin de compte, une réclamation pour faute professionnelle peut vous coûter beaucoup plus que des honoraires perdus.

(Publié originalement au :

<http://www.tlie.org/prevention/screenyourclients.php> et republié avec la permission de Texas Lawyers' Insurance Exchange)